

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan Question écrite n° 18452

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la famine qui sévit actuellement au Soudan et l'urgence des besoins sanitaires dans ce pays. Près de 700 000 personnes sont menacées de mort au Soudan. De très nombreux enfants ont atteint un taux de malnutrition supérieur à 50 % du poids normal. Il lui demande quels démarches le Gouvernement français entend entreprendre pour mobiliser véritablement la communauté internationale en faveur du Soudan et décréter cette zone comme zone d'intervention prioritaire pour les mois à venir. Par ailleurs, il souhaiterait connaître les démarches qu'il entend prendre afin d'apporter en urgence une aide sanitaire auprès des populations soudanaises.

Texte de la réponse

La situation humanitaire au Soudan, qui est devenue particulièrement préoccupante au printemps de 1998, a rapidement suscité une mobilisation de la communauté internationale à laquelle la France participe activement, tant à titre bilatéral que dans le cadre de l'Union européenne. La situation qui s'est ainsi aggravée est due pour partie à des difficultés climatiques, mais bien davantage à la poursuite du conflit entre les forces gouvernementales et la rébellion dans le sud du pays, notamment dans la région du Bahr el-Ghazal. Sous la pression de la communauté internationale, et en particulier de l'Union européenne, les autorités soudanaises ont accepté de rétablir, après une interruption de trois mois due à une extension du conflit dans l'Etat de Bahr El-Ghazal, les autorisations nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, conformément aux principes agréés dans le cadre de l'opération des Nations-Unies « Survie au Soudan » (OLS). Elles ont également mis à la disposition des organisations humanitaires une base d'acheminement des secours (El-Obeid). Participant à l'effort général de secours d'urgence, la France a octroyé une aide de 3 MFF en faveur des populations menacées de famine dans l'Etat du Bahr El-Ghazal, répartis à parts égales entre l'UNICEF (produits nutritionnels) et le comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi qu'un don de 900 000 francs pour les enfants déplacés de la région de Khartoum (programme nutritionnel du Secours Catholique). Une aide alimentaire de 12 000 tonnes d'équivalent céréales sera acheminée par le canal du programme alimentaire mondial (PAM). Enfin, la France finance à hauteur de 18 % les actions menées par l'office humanitaire de la commission européenne (ECHO) dont l'aide d'urgence a atteint 66 Mécus depuis le 1er janvier 1998. Parallèlement, la France, en concertation avec ses partenaires de l'Union européenne, est intervenue auprès des parties en conflits afin qu'elles s'engagent à étendre dans l'espace et dans le temps un cessez-le-feu qu'elles ont accepté dans l'Etat de Barhr El-Ghazal. C'est ainsi que le ministre délégué à la coopération et à la francophonie a rencontré en août les autorités soudanaises à Khartoum, et la rébellion dirigée par le mouvemente de libération des peuples du Soudan (MPLS) de John Garang au Caire. Cela étant, bien que la réponse de la communauté internationale ait permis d'éviter une catastrophe humanitaire, il n'y aura de véritable amélioration de la situation au Soudan qu'avec le retour à la paix dans l'ensemble du pays. Il est donc essentiel d'oeuvrer en faveur d'un règlement politique et négocié du conflit qui perdure depuis quinze ans. C'est pourquoi la France soutient pleinement, avec ses partenaires de l'Union européenne, la médiation entreprise par l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui a permis la reprise en octobre 1997 de pourparlers

directs de paix entre le gouvernement soudanais et la rébellion sudiste. Il est à noter que c'est dans ce cadre que les deux parties se sont engagées en août à respecter un cessez-le-feu de trois mois pour la région du Bahr El-Ghazal, qui a été prorogé, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à réactiver le comité technique humanitaire afin d'améliorer la coordination de l'aide et sa distribution. Comme peut le constater l'honorable parlementaire, la France prend une part active au mouvement général de solidarité en faveur des populations civiles soudanaises menacées par la famine. Elle est en outre déterminée à apporter son plein soutien à tout développement qui permettrait de progresser sur la voie d'une paix conforme aux aspirations légitimes des populations soudanaises.

Données clés

Auteur: M. Michel Hunault

Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18452 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4516 Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6116